



À l'usage des vivants

SOMMAIRE

À PROPOS DU FILM.....	02
CONTEXTE DU FILM	04
RENCONTRE AVEC LA RÉALISATRICE - PAULINE FONSNY	09
AGENDA / CONTACT.....	15

À PROPOS DU FILM

SYNOPSIS

Semira Adamu atterrit à Zaventem en mars 1998. Elle avait vingt ans et fuyait le Nigéria.

Elle avait à peine posé les pieds dans la zone internationale de l'aéroport bruxellois - dont elle n'avait aucune intention de sortir, puisqu'elle se rendait en Allemagne - lorsqu'elle a été arrêtée. Les gendarmes l'entraînèrent à quelques mètres seulement, pour l'enfermer dans le centre de rapatriement destiné aux personnes migrantes *127bis* en vue de la déporter vers « son » pays ou n'importe quel autre qui voudrait bien d'elle.

Depuis l'intérieur du centre, très vite, elle est entrée en contact téléphonique avec les membres du *Collectif Contre les Expulsions* (CCLE). Elle voulait dénoncer les exactions des gardiens et les violences qu'elle et ses co-détenu.e.s subissaient. Ensemble, ils mirent tout en oeuvre pour faire porter sa voix au-delà des barbelés et tenter de la faire libérer. Il s'en suivit un long harcèlement, physique et moral, ainsi qu'un acharnement politique la visant personnellement. Six mois après son arrivée, au cours de la sixième tentative, des gendarmes visant à l'expulser vers le Togo, Semira Adamu mourait étouffée par les gendarmes. Les pouvoirs publics avaient enfin trouvé un moyen de faire taire cette voix qui portait trop, et qui les dérangeait toujours davantage.

Exhumant cette histoire, largement médiatisée à l'époque des faits, pour la raconter autrement, *À l'usage des vivants* tisse un récit de témoignages. À celui de Semira Adamu - retranscrit et conservé par les membres du CCLE - s'adjoint celui de Maïa Chauvier - témoinne proche et indirecte des vio-

lences commises par l'Etat belge et ses divers exécutants à l'époque des faits. Ces deux femmes, qu'un monde et qu'un mur séparent, se rencontrent dans la même histoire. Une histoire de corps broyés par une « grande machine carnivore ». Des corps qui refusent de se coucher et qui crient la liberté.

Le film conjugue alors au présent ces deux cris du passé, en accompagnant les voix d'un trajet. Un mouvement qui se déploie sur des rails, figurant celui du pouvoir qui enclot la terre et les êtres, tel une vague de froid qui mène des champs aux camps. Sur cette route, une troisième femme, Céline De Vos, scénographe et militante vient soutenir les mots. Avec ses maquettes et ses mains, elle prolonge le récit jusqu'à aujourd'hui.

Car, depuis vingt ans, la capacité « d'accueil » en centres fermés n'a cessé d'augmenter et les morts « d'illégaux » de s'accumuler, de suicides en « balles perdues ». Le temps passe - hier Semira Adamu, aujourd'hui Mawda Shawri - et la mémoire s'estompe. Ce qui menait encore à la démission d'un ministre, aujourd'hui ne se prolonge que par quelques lignes dans la presse sans aucune pression sur les politiques responsables.

À l'usage des vivants est un film qui s'attache à recomposer une mémoire collective de honte et de lutte. Il construit, par le montage, le sens d'un récit à travers une diversité des matières, visuelles et sonores, qui prennent vie dans le brasier d'un corps à corps. Car *À l'usage des vivants* se veut un film de lutte, un appel au refus, un appel à l'action.



FICHE TECHNIQUE

Titre original : À l'usage des vivants

Titre anglais : To the living

Durée : 27 min

Date de production : Avril 2019

Langue (s) : Français, Anglais

Sous-titres : Français, Anglais

Écriture : Pauline Fonsny,
Maïa Chauvier, Martin Lamand

Image : Pauline Fonsny, Lou Vernin,
Pierre de Wurstemberger

Son : Nathan Foucray, Michel
Bystranowski, Alice Lemaire,
Jean-Noël Boissé (GSARA)

Montage : Pauline Fonsny, Ismaël
Joffroy Chandoutis, Rudi Maerten

Mixage : Maxime Thomas (GSARA)

Étalonnage : Nikos Dalton Appelquist

Création sonore et musique :

Alice Perret

Interprétation : Céline De Vos,
Obigaeli Okigbo, Maïa Chauvier

Production : Contre-ciels asbl
(Alice Lemaire)

Co-production : GSARA ASBL

Diffusion : DISC asbl (Sandra Démal)

L'AVIS DE TÈNK

Comment représenter ce qui s'est passé derrière les barbelés d'un aéroport ? Quelles violences ont eu lieu à l'intérieur de la carlingue d'un avion ? En fabriquant des maquettes, en réinterprétant des lettres et textes écrits en marge de l'affaire, *À l'usage des vivants* réussit le pari de nous donner à voir et à entendre cette histoire survenue en 1998. Mais loin de rester un tombeau rendant hommage aux disparus, ce film est d'abord un message envoyé aux vivants d'aujourd'hui. Pour réveiller nos consciences face aux politiques migratoires toujours menées en Europe. Pour penser et agir.

Éva Tourrent

Réalisatrice, responsable
artistique de Tènk

CONTEXTE DU FILM

1998. SEMIRA ADAMU.

L'ARRIVÉE ET ENFERMEMENT

Semira Adamu est née le 15 avril 1978, dans l'État de Kaduna, au nord du Nigéria. Là-bas, sa famille voulait la marier de force à un homme de 65 ans. Refusant cet avenir, elle fuit vers le Togo, mais son prétendant avait le bras long et réussit à la ramener au Nigéria.

Face à cette situation aliénante Semira Adamu, qui n'avait alors que 20 ans, décida de partir plus loin. C'est ainsi que le 25 mars 1998, alors qu'elle transite par l'aéroport belge de Bruxelles-National pour se rendre à Berlin, elle se fait interpeller par la gendarmerie, faute de papiers reconnus par l'État belge.

Elle est instantanément transférée et incarcérée au centre de rapatriement 127bis de Steenokkerzeel situé à quelques mètres de l'aéroport. Derrières ces murs, elle attend une réponse de l'Office des Étrangers (OE) quant à la demande d'asile qu'elle a directement introduite dans l'espoir d'être libérée.

Mais, peu de temps après, sa demande d'asile est déboutée. L'OE considère que la Convention de Genève ne couvre pas son cas et qu'elle doit être expulsée vers le Nigéria. Suite à cela, son avocat, Steven Alcock, introduit un recours pour raisons humanitaires, mais celui-ci est également refusé par l'OE.

LA RÉSISTANCE ET LE HARCÈLEMENT

À la fin du mois de mai 1998, cherchant à se sortir de cette situation, Semira Adamu entre en contact téléphonique avec le *Collectif Contre Les Expulsions*¹ (CCLE). Directement, un comité de soutien se met sur pied et lance une pétition pour sa régularisation. Comme toutes les demandes de visites sont refusées par l'administration du centre pour les membres du collectif, la relation entre Semira Adamu et le CCLE se poursuit par téléphone.

Grâce à des contacts journaliers avec le CCLE, Semira Adamu fait connaître la réalité des centres fermés, les conditions de détention, la souffrance des détenus, les exactions des gardiens, des gendarmes et de la compagnie aérienne belge Sabena. Petit à petit, elle devient le symbole de la résistance à l'intérieur des centres fermés. Une résistance qui lui coûte cher au quotidien : brimades, surveillance perpétuelle, écoutes téléphoniques, privations de visites, de nécessaire de toilette, de téléphone, changements d'ailes pour l'isoler et de multiples tentatives d'expulsions.

Le 21 juillet 1998, après trois tentatives avortées, Semira Adamu subit une quatrième tentative d'expulsion. Lors de celle-ci la violence monte jusqu'au coussin enfoncé sur son visage afin de l'empêcher de crier. Mais elle réussit encore à résister. Elle est alors ramenée au centre fermé de Steenokkerzeel et placée en cellule d'isolement. Pendant ce temps, le même jour, au même endroit, tandis

que les feux d'artifice, flonflons, cotillons, crème fraîche et défilé militaire de fête nationale envahissent le centre de Bruxelles, 31 personnes réussissent à s'évader du centre fermé 127bis. Ce jour-là, « des barbelés de la honte² » sont brisés. Mais, le lendemain, une véritable chasse aux « illégaux » se déclenche. Jusqu'à la tombée de la nuit, plusieurs patrouilles de gendarmerie, la police de l'aéroport et la police militaire vont sillonner les communes avoisinantes. Certains évadés se font rattraper, tabasser et mettre en cellule d'isolement.

Moins d'un mois plus tard, le 11 août 1998, Semira Adamu subit une cinquième tentative d'expulsion et fait face aux menaces explicites des gendarmes. Des menaces qui ne l'empêchent pas de témoigner dans une émission télévisée de grande écoute de la RTBF³. Mais, le lendemain, elle reçoit la notification de la prolongation de son maintien en détention, accompagnée d'une note exigeant d'intervenir « efficacement et rapidement » pour l'expulser. Très inquiète, elle passe de longues heures au téléphone avec le CCLE ce jour-là. Deux fax sont envoyés par le collectif, à la Sabena et à l'association des pilotes, pour réclamer leur vigilance face à une possible expulsion.

LA MORT DE SEMIRA

Le 22 septembre 1998, Semira Adamu est emmenée, pour la sixième fois, vers un avion qui doit l'amener à Lomé, au Togo. Elle se débat. Des gendarmes décident de lui enfoncer avec force un coussin sur le visage tout en l'obli-

1 <http://ccle.collectifs.net>

2 <http://ccle.collectifs.net/-Les-Barbeles-de-la-Honte->

3 Radio Télévision Belge Francophone

geant à rester pliée en deux, tête sur les genoux. Ils l'asphyxient lentement. Semira Adamu tombe alors dans un coma profond et est évacuée vers les Cliniques Universitaires Saint-Luc, à Woluwe-Saint-Lambert. Elle décède dans la soirée.

La mort de Semira Adamu va susciter une vague d'indignation : veillées aux bougies, manifestations spontanées, actions radicales sur des centres fermés, etc. Suite à cela, le Ministre socialiste de l'intérieur, Louis Tobback, va annoncer la suspension des rapatriements forcés de réfugiés politiques dont la demande d'asile a été refusée. Mais, deux jours plus tard, sous la pression tant de la rue que des milieux politiques, il est contraint de démissionner. Le samedi 26 septembre, 5 000 personnes se retrouvent à la Cathédrale Saints-Michel-et-Gudule de Bruxelles pour un hommage citoyen et pluraliste et près d'une centaine de sans-papiers sont relâchés des centres fermés.

LES PROCÈS

Le 19 mars 2002, 18 personnes comparaissent devant la Chambre du Conseil pour leur participation aux actions du CCLE. Ils sont prévenus de 22 chefs d'accusation : entrave méchante à la circulation, rébellion, coups et blessures, manifestation en zone neutre, incendie volontaire, aide à évasion, etc. Certains écotent de peines avec sursis et les autres sont acquittés.

Le 12 décembre 2003, le verdict du procès des gendarmes qui ont assassiné Semira Adamu tombe : sursis et acquittement également. Les faits ont été requalifiés en « coups et blessures involontaires », ramenant l'assassinat

de Semira Adamu à un simple « accident de la route », comme le déclare triomphante l'une des avocates des gendarmes.

Dans une forme d'équivalence insensée, les gendarmes qui ont tué Semira Adamu, se retrouvent avec un non lieu et des acquittements comme les membres du collectif. On renvoie tout le monde dos à dos pour n'avoir à juger personne. Le signal de ce jugement est, en effet, clair, complet et détaillé : il n'y a pas de mémoire, il n'y a pas de pardon, il n'y a pas de crime, il n'y a pas de coupable, il n'y a pas de justice.

2018. MAWDA SHAWRI.

LA MORT DE MAWDA

Dans la nuit du 16 au 17 mai 2018, Mawda Shari, enfant kurde irakienne âgée de 2 ans à peine, est tuée par un policier belge lors d'une opération « Medusa »⁴. Fuyant l'Irak, en compagnie de ses parents et de son frère, c'est une « balle perdue » - tirée en direction de la camionnette dans laquelle elle se trouvait - qui met fin à sa vie.

Mais alors que le parquet de Mons, chargé de l'enquête sur la mort de Mawda, a, dans un premier temps, développé différentes fictions policières - « La fillette n'est pas décédée des suites des coups de feu des policiers » assure le jour-même le premier substitut du parquet Frédéric Bariseau - il dut reconnaître, quelques jours plus tard, la vérité. Le 17 mai 2018, Mawda Shawri est bien morte d'une balle dans la tête tirée par un policier alors qu'elle était dans le bras de sa mère assise à côté du conducteur.

À la suite de cette mort, plusieurs actions s'organisent en soutien à Mawda et à sa famille. Plus de 600 personnes se rassemblent devant le palais de Justice de Bruxelles en signe de deuil et de protestation, réclamant « justice pour Mawda et Semira. Le 30 mai 2018, Mawda Shawri est enterrée au cimetière de Haren où 1500 personnes sont présentes pour témoigner leur soutien à la famille.

À ce moment-là, les parents et le frère de la fillette, ne sont pas régularisés en Belgique et sont donc dans l'incertitude la plus totale quant à leur avenir et la possibilité de rester auprès du corps de Mawda.

LES CONSÉQUENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

À la fin du mois de janvier 2019, suite à l'ouverture de l'enquête menée par le « Comité P », un premier rapport est rendu au Parlement Fédéral. Dans celui-ci les mots de « Mawda » et de « mort » n'apparaissent pas⁵. De la même manière que la mort de Semira Adamu était qualifiée de « simple accident de la route », la mort de Mawda Shawri, est nommée « incident de tir ». Des mots qui déshumanisent et minimisent les faits, et qui n'interrogent pas les causes menant à de telles conséquences.

Le 15 février 2019, après avoir vécu 9 mois sans pouvoir travailler ni recevoir aucune indemnité, les parents et le frère de Mawda Shawri reçoivent un visa humanitaire d'une année, « pour circonstances exceptionnelles ». Un visa renouvelable seulement sous conditions, n'offrant donc, à long

⁴ Le gouvernement fédéral a lancé l'opération Medusa-Grens le 22 septembre 2015. Celle-ci vise à contrôler l'émigration dite de transit, c'est-à-dire « la migration secondaire sur, entre autres, les trains à risque, les ports, les autoroutes et leurs parkings et les vols à risque dans les aéroports ». <https://www.lachambre.be/kvvcr/showpage.cfm?section=qrva&language=fr&cfm=qrvaXml.cfm?legislat=54&dossierID=54-b088-900-1560-2015201611129.xml>

⁵ <https://www.levif.be/actualite/belgique/le-rapport-du-comite-p-fait-passer-la-mort-de-la-petite-mawda-pour-un-detail-technique/article-normal-1085101.html>

terme, aucune garantie de liberté pour cette famille endeuillée et laissant leur vie en suspens.

Au début du mois d'avril 2019, le jeune homme irakien de 25 ans qui conduisait la camionnette dans laquelle Mawda Shawri a été tuée, est livré à la Belgique par l'Angleterre. Considéré comme un témoin nécessaire à l'en-

quête, voire comme le véritable coupable de la mort de Mawda Shawri, il est, depuis, incarcéré.

Vingt ans plus tard, la jeune fille n'a plus vingt mais deux ans. Vingt ans plus tard le ministre de l'intérieur, Jan Jambon, ne démissionne pas, affirme que les policiers ont « fait leur travail » et met en cause le conducteur en par-

lant du « trafic d'êtres humains ». Vingt ans plus tard, alors que le conducteur de la camionnette est enfermé, le policier responsable du tir n'est même pas inculpé. Vingt ans plus tard le drame n'enraye même plus un peu la « machine carnivore » qui poursuit sa route paisiblement...Jusqu'à quand ?

HISTORIQUE POLITIQUE DES CENTRES FERMÉS EN BELGIQUE UNE CONTRIBUTION DE LA LIGUE DES DROITS HUMAINS

La détention des personnes étrangères ayant reçu un ordre de quitter le territoire est au cœur même des politiques migratoires depuis le milieu des années '80. Avant cela, la Belgique laissait le passage libre de ses frontières à toute personne se déclarant réfugiée même si elle ne disposait pas des documents nécessaires pour accéder au territoire.

Cependant, ce n'est pas parce que la Belgique respectait la Convention de Genève signée en 1951 et qu'elle voyait dans l'immigration une opportunité économique que son cadre légal quant aux personnes étrangères était en faveur d'une liberté totale d'accueil et d'installation. Ainsi, c'est dans les six premiers jours de la création de cet État que les premières mesures policières quant à l'accès au territoire, la surveillance et le cas échéant, l'expulsion avec détention préalable des personnes étrangères, virent le jour. Et au lendemain de la ratification de la Convention de Genève, la Belgique mettait en vigueur une loi instaurant la « Police des étrangers », ancêtre de l'actuel « Office des Etrangers ».

La méfiance vis-à-vis de la personne étrangère va alors s'accroître et faire l'objet de dispositions légales de plus en plus restrictives, jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi du 15 décembre 1980 et de la réforme du droit d'asile¹. À ce stade, on ne parle pas de « détention en centre fermé » mais bien d'enfermement dans les « établissements pénitentiaires destinés aux auteurs de délits et crimes de droit commun ». Bien que les candidat·e·s réfugié·e·s ne soient pas encore directement concerné·e·s par ces privations de liberté, l'amorce à la criminalisation de la personne étrangère est enclenchée, l'État enferme désormais celles et ceux qui n'ont pas les bons papiers.

C'est avec la loi « Gol », premier président du Parti Réformateur Libéral et Ministre de la Justice en 1987 qu'il deviendra plus difficile pour les personnes se déclarant réfugiées à la frontière d'avoir accès au territoire². Cette loi instaure pour ces personnes l'obligation d'attendre que l'Office des Étrangers statue sur la recevabilité de leur demande. En conséquence, les personnes sont mises en zone d'at-

tente au sein de l'aéroport : dans un barquement, sur le tarmac. La loi ne fait pas référence à cette zone : elle se crée sur le tard, pour gérer les effets de la fermeture des frontières. C'est ainsi qu'en 1988 se crée le premier centre fermé en Belgique : sans base légale, à l'abri des regards et à la merci d'une administration aux velléités policières³.

C'est en 1993 qu'une loi portée par le Ministre de l'Intérieur de l'époque, Louis Tobback (SP.a), légalise la possibilité de détenir des personnes en centres fermés, lorsque l'accès au territoire leur est refusé ou qu'un droit de séjour n'est pas accordé.

Plusieurs réformes suivent dans les années 1990, elles ont toutes pour objectif de multiplier les motifs d'irrégularité du séjour (lois « Vande Lanotte » des 10 et 15 juillet 1996), le renfort du contrôle des frontières (Convention d'application des accords de Schengen du 26 mars 1995) ou de prolonger la durée de détention en centre fermé (lois de 1996) à savoir, deux mois renouvelables une fois et prolongeables en-

1 BIETLOT Mathieu, « Détention et centres fermés », p. 431.

2 Idem.

3 BIETLOT Mathieu, *L'horizon fermé. Migrations, démocratie et barbelés*, p. 38

core un cinquième ou un huitième mois en cas de danger pour le maintien de l'ordre public ou la sécurité nationale (ce qui entraîne aussi la possibilité de mise à disposition du gouvernement).

La plupart des centres fermés que nous connaissons aujourd'hui voient donc le jour durant cette période des années '90:

- La prison pour femmes de Brugge est transformée en centre fermé en 1995;
- Le 127bis de Steenokkerzeel ouvre en même temps que le centre fermé de Merksplas en 1994;
- La zone d'attente de l'aéroport de Zaventem devient la zone INAD (pour « inadmissibles ») en 1995;
- Le premier centre fermé de Wallonie voit le jour en 1999, à Vottem, non loin de l'aéroport de Liège.

Si le dispositif est légal et se développe, il n'est toujours pas concrètement encadré. La base légale de la loi de 1980 nous dit seulement que l'on peut détenir certains profils dans certaines conditions, et pour une certaine durée. Mais rien ne précise comment détenir et expulser. Le 20 septembre 1998 va brutalement éveiller quelques consciences sur cet engouement macabre. Semira Adamu est assassinée par les gendarmes en charge de l'exécution de sa sixième tentative d'expulsion vers un pays qu'elle avait pourtant fui pour se soustraire à un mari violent de plus de 40 ans son aîné. Cette tragédie va émouvoir l'opinion publique et mettre en lumière l'atrocité des pratiques d'expulsion. Ce drame inacceptable oblige enfin les décideurs politiques à s'interroger sur ce qui se passe derrière les barbelés des centres fermés.

C'est à l'issue des Commissions Parlementaires mises en œuvre à la suite du décès de Semira Adamu que l'arrêt royal fixant le fonctionnement des centres fermés est promulgué en 2002⁴.

Dans les années suivantes, les lieux de détention se développent et se modernisent: le centre 127 ferme ses portes et laisse place au centre Caricole – dont le nom renvoie à sa structure fermée sur elle-même et qui ne donne accès pour les détenu·e·s qu'aux fenêtres internes du bâtiment; laissant ainsi les personnes dans une sensation de désorientation palpable. C'est également l'époque où les Maisons de retour voient le jour (2008): elles ont pour objectif la détention des familles avec enfants mineurs; des arrêts de la Cour Européenne des droits de l'Homme les ayant fait sortir temporairement des centres fermés. Il s'agit d'un dispositif qui participe de la confusion dangereuse entre détention et accueil.

A l'horizon 2012, s'ouvre au sein du centre fermé de Vottem, une aile spéciale dédiée à des détenus dont le comportement justifierait un isolement tout au long de la détention. Un pas supplémentaire est posé pour entériner la vision dangereuse de la personne étrangère.

Dès sa prise de fonction en 2014, le Secrétaire d'Etat Theo Francken exprime sa volonté de détenir à nouveau des familles⁵ et de doubler le nombre de places en centres fermés. C'est ainsi qu'il met en œuvre un Master Plan⁶ qui a pour objectif la création d'unités familiales fermées et de trois nouveaux centres fermés (à Anvers, Leuven et Charleroi). À l'heure où nous écrivons ces lignes, les Unités Familiales (centres fermés pour famille) sont vides en raison d'un arrêt du Conseil

d'État qui estime que leur proximité avec les pistes d'atterrissage entraîne des nuisances sonores néfastes pour les enfants. Le principe même de la détention d'enfants pour raison administrative n'étant pas remis en question, le déplacement géographique des unités pourra probablement suffire à détenir à nouveau les familles. En outre, le nouveau centre de Leuven-Holsbeek a « ouvert » ses portes et détient désormais 50 femmes.

L'histoire confirme que le centre fermé participe pleinement de la construction d'une identité criminelle et dangereuse de la personne étrangère, et du clivage entre les « bons » et les « mauvais » demandeurs de protection. Le centre fermé crée un lien direct, symbolique, visuel, entre criminalité et « sans-papier ». L'étranger « criminel illégal » est une image entretenue pour légitimer aux yeux de l'opinion publique l'existence de ces prisons qui ne disent pas leur nom. L'opacité a entouré les premières années d'existence de ces lieux et le manque de contrôle externe de ces lieux de détention reste très inquiétant. Ce projet de société qui touche à la liberté d'aller et venir est continuellement passé sous silence et sous les radars du contrôle démocratique. L'enjeu de visibilisation de cette réalité cachée reste crucial à l'heure actuelle: il faut éveiller les consciences pour mieux se révolter et demander des comptes à celles et ceux qui entretiennent un système qui viole sans cesse les droits humains. Restons vigilants et combatifs et continuons de lutter pour la suppression totale de ces prisons dans lesquelles l'État enferme des innocents.

4 BIETLOT Mathieu, « Détention et centres fermés », p. 433

5 THEO FRANCKEN, Note de politique générale Asile et migration, DOC 54 2111/017, 27/11/16, Chambre des Représentants, Bruxelles, p. 23.

6 Tiens, tiens, ce terme « Master Plan », n'est pas sans rappeler le domaine carcéral pour qui aussi des « Master Plan » sont élaborés.





Martin Lamand

RENCONTRE AVEC LA RÉALISATRICE - PAULINE FONSNY

Pauline Fonsny née en 1987 est philosophe et monteuse de formation. Basée à Bruxelles, elle partage aujourd'hui son temps entre la photographie, le cinéma et l'enseignement de ces deux disciplines. En 2017 elle participe, entre autres comme cadreuse et monteuse, au film de Julie Jaroszewski *Qui es-tu Octobre?* (56'), avant de se lancer, l'année suivante, dans la réalisation de son premier film *À l'usage des vivants* (27'). L'essentiel de son travail porte actuellement sur le racisme structurel des politiques belge et européenne, et plus spécifiquement sur l'enfermement des «étrangers».

Pouvez-vous nous raconter l'origine du projet du film *À l'usage des vivants*? L'année 2018 marque le triste anniversaire de la mort de Semira Adamu. Il est à la fois un film hommage et un film qui dénonce une situation contemporaine.

Semira Adamu est arrivée en Belgique en mars 1998. Elle avait 20 ans et fuyait le Nigéria où l'on voulait la marier de force à un homme, déjà marié, de plus de 60 ans. Dès son arrivée, elle est arrêtée et placée au centre fermé 127bis, à Steenokkerzeel, à côté de l'aéroport de Zaventem. Pendant les 6 mois qu'elle a passés là-bas, elle va être en contact avec les membres du Collectif Contre les Expulsions (CCLE) qui vont tout faire pour la soutenir dans sa résistance et sa volonté de trouver la liberté. En guerrière, elle va affronter cinq tentatives d'expulsions, mais mourra lors de la 6ème, étouffée sous un coussin par les policiers, le 22 septembre 1998, dans l'avion qui devait l'envoyer à Lomé, au Togo.

Vingt ans après cet assassinat d'État, la commémoration de ces faits est l'occasion pour un grand nombre d'associations, de collectifs et d'individus

autonomes de se ressaisir de cette histoire pour exhumer la figure de Semira Adamu, rappeler le présent de son combat, aborder la politique migratoire actuelle et la question des centres fermés en Belgique. Une situation qui est loin d'avoir évolué dans le bon sens.

Concrètement, l'impulsion de départ du film est un texte que Maïa Chauvier, qui a été très proche de cette histoire, a écrit. Maïa a formé le groupe Recital Boxon par le biais duquel j'ai découvert ce texte sur Semira. Nous parlions depuis un moment de mettre en image ses mots, que son texte puisse avoir sa propre vie, en dehors de la scène. Puis l'énergie collective qui a émergé dans le cadre de la préparation des commémorations du 20ème anniversaire de la mort de Semira m'a véritablement permis d'enclencher le travail, en septembre 2017. Sans cette dynamique collective, le film n'existerait pas.

Je connaissais également Céline de Vos et les maquettes des centres fermés qu'elle avait réalisées, au départ, comme projet de fin d'étude à La Cambre. Je l'ai contactée et je lui ai proposé de rejoindre le projet avec ses maquettes qui devaient résoudre le problème de l'interdiction de filmer en centres fermés... Elle a tout de suite été enthousiaste à l'idée de pouvoir faire vivre ses maquettes sans que sa présence constante soit nécessaire.

Ces deux matières, le texte de Maïa et les maquettes de Céline, sont des actes que je trouve très forts et auxquels j'avais envie de rendre hommage...

Votre travail s'inscrit dans un travail de mémoire. Êtes-vous d'accord avec cette analyse? Selon vous, quel est l'état actuel du travail de mémoire fait sur Semira Adamu?

Oui, je suis d'accord. « L'affaire Semira » avait été très fortement médiatisée en 1998. Le récit dominant de cette histoire était celui de l'État belge que les médias avaient relayé. Pour le travail

d'écriture, j'ai eu l'occasion de regarder toutes les images qui avaient été diffusées par la RTBF à ce moment-là. J'ai pu constater que, même si le jour de la mort de Semira, la question de la responsabilité était encore ouverte, petit à petit, le discours médiatique avait dévié et fini par être recouvert intégralement par la version officielle de l'État, à savoir que le CCLE était responsable de la mort de Semira. En les paraphrasant, cela dit ceci: le CCLE a fait croire à la « naïve » Semira qu'elle pouvait s'en sortir en résistant. Les militants sont donc les véritables fautifs, car sans eux, Semira n'aurait pas résisté et si elle n'avait pas résisté elle ne serait pas morte... Ce n'est donc pas le coussin qu'on lui a collé sur le visage et qui l'a empêché de respirer qui l'aurait tuée, mais le fait qu'elle y ait résisté...

Ce n'est pas la violence de l'État, mais la résistance à cette violence qui tuerait... Et ça allait encore plus loin, car après sa mort, les politiques ont décidé d'aller « vérifier » l'histoire de Semira. Ce qui est dingue, c'est de ne pas l'avoir fait avant! Ils ont fini par conclure qu'elle mentait et les médias, d'une seule voix, ont répandu cette parole, à savoir que Semira Adamu était une menteuse et une prostituée. Ce dernier point n'a, en soi, rien d'insultant, mais dans ce cas il a servi le mépris. C'était une manière de justifier sa mort et de se déresponsabiliser totalement.

En 2002, il y a eu deux procès: le procès des gendarmes qui ont tué Semira et celui du CCLE qui était accusé d'une série d'actions militantes. La justice a renvoyé dos à dos les policiers et les membres du Collectif dans une sorte d'égalité de jugement. Tous sortant de l'affaire avec les mêmes peines. Des peines de prison de plus ou moins une année, avec sursis pour tout le monde. Pour tous ceux qui avaient vécu cette histoire de près, la justice n'avait pas été faite. Et sans justice on ne peut enterrer dignement les morts.

Avec le film, le désir était de continuer à faire exister ce récit et d'empêcher que le discours dominant sur cette histoire soit le discours de l'État. De poursuivre, accompagner, le travail des militants. En partant de l'idée que la seule forme de mémoire pertinente est celle qui sert à forger les armes pour améliorer le présent et préparer l'avenir.

La situation actuelle est alarmante et nous avons besoin de retrouver une force collective. On apprend qu'il y a des projets de construction de centres fermés. En 2021, il y en aura normalement trois nouveaux. L'objectif du gouvernement est de doubler les places en centre fermé pour cette date-là. Suite à la mort de Semira, le ministre de l'Intérieur, Louis Tobback, avait démissionné. En faisant cela, il y avait quand même, tout en étant minimale, une reconnaissance de la faute de l'État. Pourtant, la Belgique n'a retenu aucune leçon, mise à part, très hypocritement, dans les textes de lois où fut inscrit l'interdiction d'obstruer les voies respiratoires lors des expulsions. La technique du coussin est aujourd'hui interdite, mais les expulsions n'en sont pas moins violentes. Se retrouver pieds et poings liés, la bouche scotchée, porté comme un sac, attaché à un siège et renvoyé vers un pays qu'on a fui ou qu'on ne connaît pas, sans avoir le droit de refuser, reste une violence inouïe. Sans parler des conditions de détention en centres fermés, au sein desquels les protestations, les grèves de la faim et dont les fréquents suicides nous rappellent l'inhumanité.

Concernant la matière filmique, pouvez-vous nous parler de vos intentions? Vous mélangez scènes filmées à Steenokkerzeel, maquettes des différents centres fermés, images d'archives de Semira et deux voix de femmes qui structurent la narration.

À côté du texte de Maïa, il y a le témoignage de Semira Adamu dont je n'ai pas encore parlé. Il est lu par une amie et peintre nigériane, Obi Okig-



bo. Ce texte, qui est un condensé des lettres et conversations téléphoniques de Semira aux membres du CCLE, c'est Maïa qui me l'a fait découvrir, dans le livre *Les Barbelés de la honte*. Ce livre a été édité par le CCLE à l'époque et rassemble une série de témoignages de personnes enfermées. En le découvrant j'ai tout de suite su qu'il devait absolument trouver une place dans le film. Si je faisais un film sur cette histoire, je ne pouvais pas ne pas laisser place à la voix de Semira. Il ne fallait surtout pas que je reproduise ce qui avait été fait à Semira, à savoir l'étouffer et l'empêcher de crier. Et, au fur et à mesure de l'écriture et du montage, cette voix a pris de plus en plus d'importance dans le film. Il y a donc deux textes: celui de Maïa (en voix-off) et celui de Semira (en voix in incarné par Obi).

A ces deux textes s'ajoutent les maquettes qui viennent interroger une absence, celle de l'intérieur de l'espace «centre fermé», qu'il sera toujours véritablement impossible pour moi, belge et blanche, d'éprouver de la

même manière que pour des sans papiers auxquels il est destiné. Et puis, il y a les images tournées à Steenokkerzeel, dans les champs, le village et devant le centre. Elles parlent au présent de l'approche, de la progression vers l'espace carcéral, de la construction de l'enfermement de l'espace, la logique mortifère qui règne dans notre système. Une logique qui confond la vie et l'ordre et qui tend à anéantir toute possibilité d'échappée et de résistance. En tournant autour de Steenokkerzeel, je charriais tout mon bagage cinématographique, dont je n'ai pas réussi à me départir, notamment, *Nuit et brouillard* d'Alain Resnais et *Sud* de Chantal Akerman.

Le film n'a pas arrêté de se redessiner en montage. Comment, avec ces deux témoignages à disposition, les maquettes de Céline et mon œil de monteuse, je pouvais tisser tout ça ensemble pour faire film ?

Filmer autour du centre fermé n'est non plus pas toléré ?

Tant que tu es dans le village il n'y a pas de problème, mais dès que tu approches trop près du centre, à tout instant, tu peux te faire arrêter et ta caméra embarquer. En fait, la rue dans laquelle est construit le complexe «127» (qui comprend le 127bis, Le Caricole et maintenant aussi des préfabriqués pour enfermer des familles avec enfants), qui se trouve au milieu des champs, est annoncée comme propriété privée. Sur cette base-là, c'est compliqué d'être libre de filmer... Mais dans les faits, cela dépend du niveau de tension du moment. Parfois, ils te laissent tranquille. Parfois pas.

Comment avez-vous pensé l'utilisation des images d'archives? Quel est le statut de ces images ?

Les images d'archives n'étaient pas du tout censées être là au départ. D'autant plus que toute la démarche du film était de proposer une autre parole et d'autres images que celles médiatiques qui rejoignent le discours po-

litique officiel. Je tenais à assumer un discours situé. Je trouve la prétention médiatique à l'objectivité épuisante. Ce leurre qu'on ne finit pas de dénoncer et qui persiste comme une parole d'un passé qui n'arrive pas à mourir. J'avais besoin d'assumer une parole militante. C'était dès lors problématique pour moi d'utiliser les images des médias qui sont, à l'origine, les images prises par les policiers! Cela m'a beaucoup questionné. Est-ce que je peux éthiquement utiliser ces images et surtout les images de l'assassinat par rapport à la mémoire de Semira? Qu'est-ce que je montre de Semira? Est-ce que je la montre comme résistante et/ou comme victime? Ces questions se posent actuellement dans les milieux décoloniaux avec l'idée qu'il faut arrêter de montrer les racisés dans des positions de victime et des positions humiliante¹. Dans la version qui a été diffusée au cinéma Nova, il y avait encore une séquence vidéo en entier montrant le moment où les policiers s'acharnent particulièrement sur Se-

mira. Cette séquence, j'ai finalement décidé de la modifier pour la diffuser en image arrêtée. En faisant cela, j'ai choisi de ne pas montrer telles quelles les images prises par les policiers, mais de me les réapproprier.

Je sais que certaines personnes considèrent que ces images attestent de ce qui s'est passé, de la violence des faits et de l'implacable évidence de l'assassinat. Dans ce cadre, pour elles, il faut les montrer. Seulement, je sais aussi que l'image ne suffit pas pour voir. A chaque fois, on en revient au même passé quand ces questions se posent. Et à l'exemple de ces photographies aériennes des camps prises en 1944 par les américains qui cherchaient les usines allemandes. Comme le dit Farrow, si on ne cherche pas les camps, on ne les voit pas. C'est aussi ce dont parle Elsa Dorlin dans son livre *Se défendre, une philosophie de la violence*, lorsqu'elle parle du meurtre filmé de Rodney King, en 1991, à Los Angeles: «*les images ne parlent jamais d'elles-*

mêmes, qui plus est dans un monde où la représentation de la violence est l'une des matières les plus prisées par la culture visuelle». On essaye toujours de se représenter un spectateur idéal. Mais ça ne fonctionne pas comme ça. On a chacun notre seuil de sensibilité, et surtout notre perception qui est inévitablement située. Ces images de l'assassinat, même en les ayant montées, je n'arrivais pas à les regarder. Chaque fois que je les voyais, mes yeux se fermaient. Il y avait deux possibilités: soit le spectateur voit, comme moi, le meurtre en acte et alors je lui demande de regarder ce qui moi-même me fait fermer les yeux et lui impose une violence extrême; soit il ne le voit pas, et ce n'est pas en montrant ces images brutes qu'il va mieux voir. J'ai alors opté pour une troisième voie: affirmer une intervention sur ces images, en allant vers la mort de l'image, le pixel et l'obscurité. Et ce, afin d'aborder cette violence de la seule manière qui me paraissait juste: avec l'absence de lumière et donc d'images.

1 <https://mondafrique.com/colonialisme-la-scandaleuse-publication-dimages-abjectes/>



Les images de l'assassinat ont-elles également été diffusées durant le procès ?

Oui. Des images qui peuvent d'ailleurs servir à charge ou à décharge en fonction de la manière dont on les voit. Ce que j'ai réussi à trouver ce sont des images filmées de la vidéo de l'assassinat, elle-même diffusée pendant le procès. Ce ne sont pas les images originales, qui appartiennent à la police. Tout ce qui existe ce sont des extraits sur YouTube. Le procès s'est déroulé avec la projection de la vidéo de l'assassinat tournée par les policiers eux-mêmes. Ils ont filmé pour prouver qu'ils avaient suivi la procédure, c'est-à-dire respecté la loi. Pour en revenir au meurtre de Rodney King dont parle Elsa Dorlin, et qui a été filmé par un passant au moment des faits, on voit comment de telles images peuvent être lues de manières tout à fait truquées. Durant le procès des policiers, alors que tout le monde était persuadé que la vidéo allait servir à charge des policiers, car elle montrait avec évidence le meurtre, la vidéo s'est finalement retrouvée à leur décharge car les avocats des policiers l'ont diffusée en arrêtant les images et en montrant plan par plan que leurs actions n'étaient que la suite logique de la procédure légale. Et on constate exactement la même chose dans l'affaire Semira...

Quel regard posez-vous aujourd'hui sur les centres fermés, 20 ans après la mort de Semira Adamu ?

La situation est catastrophique. Leur délire d'enfermer et d'expulser permet la création de projets qui coûtent extrêmement chers et ne résolvent absolument rien. Ils participent à la normalisation de la pensée d'extrême-droite.

La mort de Mawda Shawri a eu lieu pendant la fabrication du film et elle a résonné de manière extrêmement violente. Vingt ans plus tard, la police continue à tuer des personnes migrantes et, cette fois-ci, une enfant

de 2 ans ! Un mois plus tard, on fêtait carrément l'inauguration des annexes, appelées unités familiales, dans lesquelles on enferme principalement des femmes et des enfants. Ma vision est plutôt très sombre, mais d'une obscurité qui nous impose de réagir.

Y a-t-il toujours un contact important entre les personnes enfermées et les militants comme cela a pu être le cas en 1998 ?

Aujourd'hui, Getting the Voice Out et le CRER, travaillent à cela. Ce sont des militants supers qui passent un temps dingue à téléphoner bénévolement aux personnes enfermées dans les centres. Ils recueillent leurs témoignages, les publient sur internet et, parallèlement à cela, font tout ce qu'ils peuvent pour aider ces personnes à sortir de là. Ils font un boulot immense et sont trop peu nombreux pour la charge de travail.

La répression est très dure aujourd'hui et il y a un grand désespoir. Les forces policières tirent des leçons des actions militantes et déplacent les lignes de frontière. Le 127bis a été construit à côté des pistes de l'aéroport et depuis 2012, avec le Caricole, il y a un passage qui mène directement aux pistes. En cas de manifestation, rassemblement ou blocage, ils ont la possibilité d'accéder facilement à l'aéroport. Ils réfléchissent beaucoup à ces questions-là. Leur grand problème, c'est qu'il y a des personnes sur le territoire qui ne veulent pas partir d'elles-mêmes. « Comment fait-on ? Jusqu'où peut-on aller dans la violence à leur rencontre ? » Cela débat, par exemple, sur le fait de pouvoir ou non leur donner des médicaments pour les endormir. Toutes les pistes de réflexion sont bonnes pour eux. L'être humain ne semble avoir aucune importance pour eux...

Selon vous, y a-t-il un manque de connaissance sur ces lieux ? Votre film revient sur plusieurs dates clés. Aviez-vous la volonté d'expliquer ? Le titre du film est À l'usage des vivants.

C'était important pour moi que le film ne soit pas daté. Même si je parle d'une histoire vieille de vingt ans, cela ne veut pas dire qu'elle ne concerne pas le présent. Au contraire. Pendant le montage, il me manquait la question de l'expansion des centres fermés. En 1988, a été créé le premier espace en Belgique, à l'intérieur de l'aéroport de Zaventem, pour enfermer les personnes dont la « recevabilité sur le territoire » était en question. Depuis cette date, on a poursuivi cette logique et construit encore et encore des centres fermés. Quand je parle de cette histoire de Semira, il ne s'agissait surtout pas de dire « ça c'est passé, c'est horrible, c'était il y a vingt ans ». Je voulais qu'on se souvienne de Semira pour penser le présent. Ce récit devrait nous servir à évaluer la situation et à agir en conséquence aujourd'hui pour demain. Car ça n'en finit plus de mourir autour de nous. On peut même dire, de manière inclusive, que nous n'en finissons plus de mourir. Dans la mesure où c'est l'humanité qui se meurt. Mais c'est double, car, très concrètement, je ne risque pas la mort comme les exilés la risque.

Va-t-on enfin prendre conscience que cette logique carcérale, la fermeture des frontières, l'exclusion et la déportation mènent à la mort ? Il était important que cette dimension soit présente dans le film.

Au départ, le film s'intitulait Semira mais cela ancrerait ce récit dans un individu particulier. Je voulais que ce film parle au présent à ceux qui sont en vie, ou à ceux qui pourraient le redevenir en se réveillant. Car enfermer des gens n'est pas tellement problématique à partir du moment où l'on s'enferme soi-même. On est dans un rapport à la vie et à l'existence complètement hallucinant. Et jusqu'au bout, je me suis

demandée comment terminer le film sans que les spectateurs restent paralysés par la froideur chirurgicale de toute cette vie qu'on nous propose? Une amie me disait: «C'est une machine redoutable mais il ne faudrait surtout pas se dire qu'elle est invincible». C'est exactement cela. Le film ne sert à rien s'il ne tend pas vers la possibilité d'une victoire, ou du moins d'une reprise de souffle. Le film doit nous servir au présent.

Qui est Pascal Marchand à qui le film est notamment dédié?

Pascal Marchand était un membre du CCLE. Je ne l'ai pas connu. Maïa en parle comme d'une très grande personne et belle personne. Il s'est retrouvé en prison peu de temps après la mort de Semira et a fait une grève de la faim en prison lors de son enfermement. Une grève durant laquelle les gardiens lui ont imposé, durant trois jours, une grève de la soif. Lorsqu'il est sorti, il était fortement diminué physiquement et est décédé d'un arrêt cardiaque un an plus tard. En plus de la mort de Semira, il y a aussi eu celle de Pascal. Il n'a pas été tué directement par la police mais c'est une mort, disons, collatérale. Le texte de Maïa était dédié à Pascal. Pour les besoins du film, j'ai dû réaménager le texte et supprimer des parties, dont le passage sur Pascal. C'était important qu'il existe d'une certaine manière dans le film car, partout dans le monde, des personnes meurent, assassinées, ou non, au cours de luttes pour l'émancipation.

Avez-vous de nombreux souvenirs de septembre 1998? Avez-vous découvert des choses que vous ignoriez en faisant ce film?

J'ai un très vague souvenir. Semira Adamu résonnait dans mon oreille comme un nom déjà entendu. Pour moi, il était important de faire ce cinéma-là face à l'urgence d'une actualité qui nécessite un discours construit et engagé. J'essaie de proposer un cinéma militant avec une réflexion formelle. C'était compliqué de trouver l'équilibre entre la poésie du texte de Maïa et ma volonté d'émettre un discours politique affirmé. Je ne suis pas certaine d'y être tout à fait arrivée... Aujourd'hui, dans le «milieu», le terme «cinéma militant» est utilisé comme une insulte, comme adjectif pour qualifier un cinéma qui se passerait d'interroger la forme. Mais il s'agit surtout, pour beaucoup de réalisateurs, d'une manière de se déresponsabiliser des questions véritablement politiques.

Propos recueillis par Aurélie Ghalim pour la revue *Causes Toujours* (trimestriel du GSARA asbl).

AGENDA

Sélections en festival

- Visions du réel (Suisse), avril 2019,
- Festival international Signes de Nuit (Thaïlande), juin 2019
- Les Yeux Ouverts #3 • Rencontres documentaires (Paris), juin 2019
- 4th "Beyond Borders" International Documentary Festival in Castellorizo (Grèce), août 2019
- 28^{eme} Quinzaine du cinéma francophone au Centre Wallonie-Bruxelles à Paris, 7 octobre 2019

Mention spéciale du «sign award» au festival Signes de nuit

CONTACT

Production

Alice Lemaire
Contre-ciels asbl
contreciels@gmail.com
Tel: +32 487 38 13 67

Diffusion

Sandra Démal
Disc asbl
sandra.demal@disc-asbl.be
Tel: +32 2 250 13 10

Communication/Presse

Aurélie Ghalim
GSARA asbl
aurelie.ghalim@gsara.be
Tel: +32 2 218 58 85
GSM: +32 479 35 49 06

